Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pension alimentaire

Par Stefie

Je paye une pension de 150 euros pour mes filles qui résident chez leur père (mon salaire est de 780 euros). ma fille de 20 ans travaille en cdd depuis presque 1 an et ma seconde fille de 19 ans vient de signer un cdi. quand suis-je demander à modifier la pension pour leur s?ur de 11 ans?
Merci